

Colruyt Group SA
Société anonyme
Edingensesteenweg 196 – 1500 Hal
Numéro d'entreprise : 0400.378.485

Décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2023

Étant donné qu'au moins la moitié du capital était présente ou représentée, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 octobre 2023 a pu voter valablement les points à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale extraordinaire a atteint le quorum de majorité des votes requis au niveau légal pour tous les points à l'ordre du jour. Les points suivants ont donc été approuvés :

I. Augmentation de capital réservée aux membres du personnel

- Augmentation du capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group par l'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions à un prix d'émission de 32,50 EUR. La période de souscription est ouverte du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023.
- Suppression du droit de préférence des actionnaires en faveur des membres du personnel.
- Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les opérations susmentionnées relatives à cette augmentation de capital.

II. Renouvellement d'autorisations

- Autorisation au Conseil d'administration d'acquisition et de prise en gage de propres actions, parts bénéficiaires ou certificats s'y rapportant dans le cas où cette acquisition ou prise en gage est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, et ce, pour une période de trois ans à compter de la publication de l'autorisation.
- Compte tenu du fait que depuis l'introduction du nouveau Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est autorisé, en vertu de l'article 7:218 §1, 2° du Code précité, à aliéner des actions propres sur un marché réglementé sans autorisation préalable, il a été décidé de supprimer l'article 14.A.2 des statuts accordant au Conseil d'administration une autorisation générale d'aliéner des actions propres inscrites au premier marché de la bourse de valeurs mobilières.
- Autorisation au Conseil d'administration d'aliénation de propres actions, parts bénéficiaires ou certificats s'y rapportant pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, et ce, pour une période de trois ans à compter de la publication de l'autorisation.
- Autorisation au Conseil d'administration d'aliénation de propres actions, parts bénéficiaires ou certificats s'y rapportant à une ou plusieurs personnes déterminées, membres du personnel ou non.

III. Modification de nom

- Compte tenu de la simplification de la structure sociétaire, regroupant les fonctions stratégiques et les services de soutien se rapportant à l'ensemble du groupe au sein de la société mère cotée en bourse, il a été décidé de remplacer le nom de la Société « Établissements Franz Colruyt » par « **Colruyt Group** ».

IV. Autorisation au Conseil d'administration d'exécuter les décisions de cette Assemblée générale extraordinaire et de prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Le résultat du vote est exposé ci-après.

Personnes de contact

Si vous avez des questions concernant ce communiqué de presse ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez envoyer un e-mail à investor@colruytgroup.com.

À propos de Colruyt Group

Colruyt Group est actif dans la distribution de denrées alimentaires et de produits non alimentaires en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, avec plus de 700 magasins en gestion propre et environ 580 magasins affiliés. En Belgique, il s'agit des magasins Colruyt Meilleurs Prix, Okay, Bio-Planet, Cru, Dreamland, Dreambaby, Bike Republic, Zeb, PointCarré, The Fashion Store et des magasins affiliés Spar et PointCarré. En France, le groupe compte des magasins Colruyt et des stations de carburant DATS 24, mais également des magasins affiliés Coccinelle, Coccimarket, Panier Sympa et PointCarré. Jims exploite des clubs de fitness en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Newpharma est la pharmacie en ligne belge de Colruyt Group. Solucious et Culinoa livrent des produits de foodservice et de détail à des clients professionnels en Belgique (hôpitaux, PME, Horeca...). Par ailleurs, les activités de Colruyt Group englobent les solutions d'impression et de gestion de documents (Symeta Hybrid), ainsi que, jusqu'en juin 2023, la fourniture d'énergie par DATS 24 en Belgique (carburants, gaz naturel et énergie verte). Le groupe emploie plus de 33 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 milliards EUR en 2022/23. La SA Colruyt Group est cotée à la bourse d'Euronext Bruxelles (COLR) sous le code ISIN BE0974256852.

Buitengewone Algemene Vergadering van 10 oktober 2023

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023

Overzicht stemming

Tableau du résultat des votes

Geen stemming voor volgende agendapunten :

Pas de votes pour :

Agendapunt I.1



	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Total
AGENDAPUNT I.2. - Uitgifte van max. 1.000.000 nieuwe aandelen op naam - Proposition d'émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives	101.821.966	270	31	101.822.267
AGENDAPUNT I.3. - Bepaling van de uitgifteprijs - Fixation du prix d'émission	101.822.037	164	66	101.822.267
AGENDAPUNT I.4. - Opheffing voorkeurrecht voor inschrijving op deze aandelen - Suppression du droit de préférence de souscription à ces actions	101.821.996	204	67	101.822.267
AGENDAPUNT I.5. - Verhoging kapitaal - Augmentation du capital	101.822.061	206	0	101.822.267
AGENDAPUNT I.6. - Inschrijvingsperiode van 17/10/2023 - 17/11/2023 - Période de souscription du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023	101.822.077	165	25	101.822.267
AGENDAPUNT I.7. - Machtiging Raad van Bestuur - Autorisation au Conseil d'administration	101.817.008	5.212	47	101.822.267
AGENDAPUNT II.1 - Wijziging artikel 13.B. van de statuten - Changement art 13B des statuts	87.832.321	13.985.513	4.433	101.822.267
AGENDAPUNT II.2 - Schrapen artikel 14.A. van de statuten - Changement art 14A (-) des statuts	90.816.085	11.002.947	3.235	101.822.267
AGENDAPUNT II.3 - Vervangen artikel 14.B. van de statuten - Changement art 14B des statuts	87.784.912	14.032.896	4.459	101.822.267
AGENDAPUNT II.4 - Toevoegen artikel 14.C. aan de statuten - Changement art 14C (+) des statuts	90.751.494	11.067.513	3.260	101.822.267
AGENDAPUNT III - Naamswijziging van de vennootschap - Changement du nom de la société	101.822.142	0	125	101.822.267
AGENDAPUNT IV. - Uitvoering beslissingen BAV door RvB van de Vennootschap - Exécution des décisions de l'AGE par le conseil d'administration de la société	101.822.088	154	25	101.822.267